Extrait du registre des délibérations Séance du 7 Septembre 2017

L'an 2017 et le 7 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

<u>Présents</u>: M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes: CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM: BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David

Excusé(s): M. BAUDHOIN Olivier

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 9

Présents : 8

Date de la convocation: 10/08/2017

Date d'affichage :

A été nommée secrétaire : Mme CREVISY Anne-Françoise

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2017-30 - SDED 52 : MODIFICATION STATUTAIRE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE SUITE A DES DEMANDES D'ADHÉSION

2017-31 - SDED 52 : MODIFICATION STATUTAIRE - PRISE DE COMPÉTENCE

2017-32 - LOCATION GRACIEUSE D'UNE SALLE DANS LE LOCAL DE FOOTBALL

2017-33 - AVENANT N° 5 AU BAIL AMIABLE DU DROIT DE CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE SAULXURES

- CÉRÉMONIE DE LA LIBÉRATION DE SAULXURES

2017-34 - REPAS DES AÎNÉS 2017

2017-35 - CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI PERMANENT

- COURRIER DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-MARNE
- CÉRÉMONIE DU 11 NOVEBRE 2017

2017-36 - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2017-37 - REFACTURATION D'EAU A UNE AUTRE COLLECTIVITE

2017-38 - FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR RESEAUX RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE A SAULXURES

Réf : 2017-30 - SDED 52 : MODIFICATION STATUTAIRE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE SUITE A DES DEMANDES D'ADHÉSION

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 13 juin 2017 de la Communauté de communes Meuse Rognon demandant son adhésion à compter du 1er janvier 2018 et le transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés",

Vu la délibération du 20 juin 2017 de la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin de Nogent et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles demandant son adhésion à compter du 1er janvier 2018 et le transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés",

Vu la délibération de la Communauté de communes des 3 Forêts, membre du SDED 52, demandant le transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés",

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 29 juin 2017,

En vertu de l'article L5211-18 du code Général des collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal, donne un avis favorable aux demandes d'adhésions, à compter du 1er janvier 2018 et des modifications statutaires et prend acte du transfert, à la même date, de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2017-31 - SDED 52: MODIFICATION STATUTAIRE - PRISE DE COMPÉTENCE

Le conseil municipal.

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 avril 2017,

Le SDED 52 a décidé de prendre la compétence "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables".

Cette compétence qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules ou hybrides rechargeables, est une compétence optionnelle.

En vertu de l'article L5211-17 du code Général des collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de prise de compétence.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal, donne un avis favorable à la prise de compétence "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables" par le SDED 52 et à la modification statutaire inhérente.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2017-32 - LOCATION GRACIEUSE D'UNE SALLE DANS LE LOCAL DE FOOTBALL

Le Maire donne lecture du courrier du Président de la Société de Chasse "La Saint Hubert" relatif à la demande d'occupation du local de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de louer gracieusement partiellement d'une salle dans le local de football à la société de Chasse "La Saint Hubert" durant la période de chasse
- de faire un suivi des consommations électriques et en cas de surconsommation, une facture sera établie à la société de chasse
- de faire un suivi de la propreté des locaux durant la saison
- d'établir une convention entre la commune et la société de chasse "La Saint Hubert"
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-33 - AVENANT N° 5 AU BAIL AMIABLE DU DROIT DE CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE SAULXURES

Vu le bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Saulxures en date du 25 mars 2016

Vu l'avenant n° 1 au bail de location en date du 19 juillet 2012

Vu l'avenant n° 2 au bail de location en date du 28 octobre 2013

Vu l'avenant n° 3 au bail de location en date du 13 avril 2016

Vu l'avenant n° 4 au bail de location en date du 30 juin 2017

Vu la modification de l'indexation des loyers de chasse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n $^{\circ}$ 5 au bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Saulxures cijoint en annexe
- autorise le Maire à signer tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: - CÉRÉMONIE DE LA LIBÉRATION DE SAULXURES

Le Maire rappelle que la cérémonie à l'occasion du 73ème anniversaire de la libération de Saulxures aura lieu le samedi 16 septembre 2017.

Le déroulement de la cérémonie est :

11h00 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts suivi d'un recueillement sur la tombe de ROUGÉ Pierre

11h30 : Dépôt de gerbe sur la stèle ROUGÉ Pierre, route de Vicq

12h00 : Apéritif dinatoire offert par la municipalité

Réf: 2017-34 - REPAS DES AÎNÉS 2017

Le Maire relate la réunion de la commission communale "Solidarité" concernant le repas des Aînés 2017 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider la date du dimanche 1er octobre 2017 pour le repas des Aînés 2017 à 12h
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2017-35 - CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI PERMANENT

Le conseil municipal,

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales

- La loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires La loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- L'avis préalable du Comité Technique

Exposé

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser:

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi précitée.

Considérant le tableau des effectifs adopté par l'assemblée délibérante le 23/11/2012

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint administratif, en raison de l'emploi d'un nouvel agent. Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe, en raison d'une démission.

Propositions

L'autorité, territoriale propose à l'assemblée,

- -la suppression après avis du Comité Technique d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe, permanent à temps non complet à raison de 6h00 (heures hebdomadaires).
- la création d'un poste d'Adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 6h00 (heures hebdomadaires), afin d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

La rémunération est fixée sur la base de l'échelon de la grille indiciaire correspondante.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2017 (annexe 1)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 2e classe - ancien effectif : 1

- nouvel effectif: 0

Grade : Adjoint administratif - ancien effectif : 0

- nouvel effectif: 1

Après en avoir délibéré. l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi (chapitre .012)
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: - COURRIER DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-MARNE

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne concernant du transfert au 1er janvier 2018 :

- de l'activité d'assiette de l'impôt relavant actuellement de la compétence du SIP de Chaumont vers le SIP de Langres
- de l'activité de recouvrement de l'impôt dans le ressort de la trésorerie de Bourbonne-les-Bains vers le SIP de Langres
- de l'activité de gestion comptable et financière vers le comptable public responsable de la trésorerie de Langres

Réf: - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEBRE 2017

Le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2017 qui sera : 11h30 dépôt de gerbe au monument aux morts

Suivi du verre de l'amitié à la salle des fêtes

Réf: 2017-36 - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DU

TERRITOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental en date du 30 juin 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- de dénoncer son adhésion au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire à compter du 31 décembre 2017
- habilite le maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2017-37 - REFACTURATION D'EAU A UNE AUTRE COLLECTIVITE

Suite à l'approvisionnement en eau, auprès d'une borne incendie, du véhicule des sapeurs-pompiers afin d'éteindre un incendie sur une commune voisine, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de refacturer les m3 d'eau fournis à la commune concernée en toutes circonstances
- de fixer le tarif à 0.42 € du m3
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-38 - FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR RESEAUX RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE A SAULXURES

Un permis de construire n° 052 465 17 S0003 a été déposé le 02 août 2017 et est en cours d'instruction pour M. MAUGRAS Johan pour une maison individuelle à Saulxures 7 rue de Dammartin.

Dans le cadre de l'analyse de ce projet, une consultation du SDED 52 est en cours.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-1 et L.332-11-2;

Considérant que la construction de la maison individuelle nécessite une extension du réseau électrique et du réseau d'eau potable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux d'alimentation en eau potable et en électricité pour la construction de la maison individuelle de M. MAUGRAS Johan jusqu'en limite de propriété avant le 31/12/2017
- Décide que ces travaux seront à la charge de la commune
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Relevé des compteurs d'eau

Le Maire fait le point sur le relevé des compteurs d'eau

Association Le Souvenir Français

Le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'Association Le Souvenir Français

Entretien du terrain de foot

M. DUPUY Jean-François informe l'assemblée que le club de foot de Saulxures a été dissous et demande à la commune de reprendre à sa charge l'entretien du terrain de foot.

Extension de l'éclairage public

M. DUPUY Jean-François expose à l'assemblée une demande d'extension de l'éclairage public. La demande sera étudiée

En mairie, le 28/09/2017 Le Maire Jean-Pierre DUPUY